

RAPPORT N° 513 DE SOS-TORTURE BURUNDI PUBLIE LE 12 OCTOBRE 2025

Le présent rapport de SOS-Torture Burundi couvre la période du 4 au 11 octobre 2025. Il documente les cas de violations des droits de l'homme commises sur le territoire burundais.

Au cours de cette période, quatre (4) personnes ont été assassinées dans les provinces de Bujumbura et de Rumonge.

1. Violation du droit à la vie

- Le mardi 7 octobre 2025, dans la matinée, deux corps sans vie d'hommes ont été retrouvés sur les collines de Ndava-Village et de Ruhagarika, respectivement dans les zones de Ndava et de Buganda de la commune de Bukinanyana, dans la province de Bujumbura.

Selon des témoins oculaires, le premier corps retrouvé sur la colline de Ndava-Village a été identifié sous le nom de Roti et résidait sur cette même colline. Il avait quitté son domicile la veille pour vendre sa chèvre à un prix de quatre cent cinquante mille francs burundais (450.000 Fbu). Après la vente, il est passé dans un cabaret pour prendre un verre de bière, en compagnie de jeunes Imbonerakure¹ de cette localité.

Pendant la soirée, ces Imbonerakure l'ont violemment battu avec des bâtons, plus particulièrement au niveau de la tête, avant de le dépouiller de son argent. Dans un état très critique, ils l'ont conduit au poste de police local, mais le chef de poste a refusé de le recevoir et les a ordonnés de le conduire plutôt à l'hôpital. Néanmoins, ils auraient abandonné le corps de Roti dans la rivière de Kagunuzi qui l'a charrié jusqu'à la rivière Rusizi où il a été retrouvé le lendemain matin. Le corps a été

¹ Membres de la ligue des jeunes affiliés au parti au pouvoir, le CNDD-FDD (Conseil National de Défense de la Démocratie-Forces pour la Défense de la Démocratie).

transféré à la morgue sur l'ordre des autorités administratives en attendant les résultats de l'enquête.

Le deuxième corps, celui d'un homme non identifié, a été découvert le même jour au bord de la rivière Muhira, au pied de la colline de Ruhagarika. Selon des témoins oculaires, les bras de la victime étaient liés avec sa propre chemise. L'administration locale a ordonné l'inhumation du corps de la victime sur le lieu même de sa découverte sans attendre une enquête pour l'identification de la victime et des auteurs du crime.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête immédiate, approfondie et impartiale pour identifier les auteurs de ces crimes, les traduire devant la justice et les punir conformément à la loi.

- Le mardi 7 octobre 2025, dans la matinée, le corps sans vie d'une jeune femme connue sous le nom d'Evelyne Mukamariza, âgée de 20 ans, a été retrouvé dans sa maison sur la colline de Mutambara, zone de Gatete, commune de Rumonge, dans la province de Burunga.

Selon des témoins oculaires, le corps d'Evelyne Mukamariza a été retrouvé décapité, enfermé à l'intérieur de sa maison dans la localité appelée « Mjimwema ».

D'après des sources administratives et policières, aucun suspect n'a encore été arrêté dans le cadre d'une enquête, mais le mari de la victime, devenu introuvable après le crime, est actuellement recherché, en raison des conflits récurrents dans ce couple qui venait de récemment s'installer à Mutambara, en provenance de la zone de Mudende, dans l'ancienne commune de Buyengero rattachée à la commune de Rumonge à la suite du nouveau découpage territorial.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie pour identifier l'auteur du crime, le traduire en justice et le punir conformément à la loi.

- Le jeudi 9 octobre 2025, aux alentours de 9 heures du matin, des cultivateurs se rendant à leurs champs de palmiers à huile ont découvert le corps sans vie d'un jeune homme non identifié dans la vallée de la rivière Dama sur la colline de Mwange, zone de Kizuka, commune de Rumonge, dans la province de Burunga.

Selon ces témoins oculaires, les bras de la victime étaient liés par une corde. Ses agresseurs l'auraient assassiné dans la vallée de la rivière Dama avant de jeter le corps dans un caniveau au bord de la route nationale n° 3. Le corps a été transféré à la morgue de l'hôpital de Rumonge après les constatations effectuées par un officier de police judiciaire.

SOS-Torture Burundi appelle à l'ouverture d'une enquête approfondie et impartiale pour identifier la victime et les auteurs du crime afin qu'ils soient traduits devant la justice et sanctionnés conformément à la loi.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous le prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat de Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.